



Délibération : DC\_2024\_069

## Conseil Communautaire du 10 juillet 2024

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre-le-Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 04 juillet 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 60

#### **Présents :**

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Benoît BOUDJEMA, Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE, Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU a donné procuration à Jacky ROUSSELLE, Anne Laure CATTELOT a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Sylvie CABOOR a donné procuration à Benoît BOUDJEMA

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaupaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE a donné procuration à Xavier MOUVET, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Damosies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE a donné procuration à Jacques LECOCQ

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Nicolas DOSEN, Maryse BERNARD a donné procuration à Patrick DEHEN

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT a donné procuration à Roger ROUSSEAUX

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX

Commune de Hestrud : André BERTEAUX

Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON

Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT

Commune de Liessies : Alain RICHARD

Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ

Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX

Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT a donné procuration à Jean Claude FOVEZ

Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ

Commune de Ramousies : Brice AMAND a donné procuration à Hervé LASPALAS

Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE

Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY

Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN

Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET a donné procuration à Frédéric ERNESTI, Didier CARETTE a donné procuration à Vincent COURET

Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS

Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT a donné procuration à Philippe HANOT

Commune de Solrinnes : Rémi LE ROUZIC a donné procuration à Orféo RIGONI

**Absents, excusés :**

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE

Commune d'Avesnes : Aline BERTRAND, Gérard GUERTZMANN

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Felleries : Claire DEGROOTE

Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

# DÉLIBÉRATION POUR LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Numéro de la délibération** : DC\_2024\_069

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 60

- - - - -

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général de la fonction publique, notamment son article L313-1

- - - - -

## **I. Exposé des motifs**

**Considérant** que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, et que la délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé conformément à l'article précité ;

**Considérant** qu'il appartient donc au Conseil de Communauté de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

**Considérant** le tableau des emplois,

**Considérant** le départ au 1<sup>er</sup> septembre 2024 de deux agents du « Chœur de l'Avesnois »

**Considérant** la nécessité de remplacer ces deux agents

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau du personnel comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

**Filière : Culturelle**

Cadre d'emploi : Assistant d'enseignement

Grade : Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

**Filière : Culturelle**

Cadre d'emploi : Assistant d'enseignement

Grade : Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>e</sup> classe

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

**Activités accessoires**

Grade : Professeur d'enseignement artistique de classe normale

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

**Activités accessoires**

Grade : Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>e</sup> classe

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

**II. Dispositif décisionnel**

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- **MODIFIER** le tableau des emplois et des effectifs.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

**Le Président,  
Nicolas DOSEN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**Envoyé en préfecture le 18/07/2024**

**Reçu en préfecture le 18/07/2024**

**Publié le 18/07/2024**

**ID : 059-200043263-20240718-DC\_2024\_069-DE**